



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Mémoire dans le cadre de l'étude sur les opportunités, les risques et la réglementation de l'intelligence artificielle (IA) dans les industries stratégiques du Canada

Déposé le 15 juin 2026 au Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU)

450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

T : 613-241-8770 fccf.ca

À PROPOS DE LA FCCF ¹

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) représente un réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels à but non lucratif œuvrant au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Fondée en 1977, la FCCF est la voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne. Son réseau rassemble 22 membres partout au Canada :

- 14 organismes qui contribuent au développement culturel et artistique dans 12 provinces et territoires ;
- 7 organismes nationaux représentant le théâtre, l'édition, la chanson, la musique, les arts visuels et les arts médiatiques ;
- 1 regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène.

L'écosystème de la FCCF représente environ 350 organismes qui utilisent activement les technologies de l'information et des communications (TIC), tant pour l'administration et la gestion que pour la programmation de leurs activités et services. Ainsi, les organismes et leur personnel interviennent à divers stades de la chaîne de valeur des contenus culturels, notamment la création, la production, la diffusion, la promotion et la découvrabilité. Par l'intermédiaire de son réseau de membres, la FCCF défend également les droits et les intérêts des artistes professionnel-le-s, directement touchés par l'essor des technologies d'IA générative.

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la publication du rapport Yale², la FCCF contribue activement aux travaux parlementaires et à l'élaboration de la réglementation en matière de radiodiffusion. Elle participe également au positionnement du secteur artistique et culturel en matière d'IA, en collaboration avec différents organismes de la société civile, incluant la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), dont elle est membre.

Enfin, en 2025, la FCCF a créé un poste de direction de l'innovation et des partenariats numériques afin d'encadrer ses initiatives numériques. Elle assure ainsi une représentation politique soutenue sur les dossiers liés au développement de l'IA. Elle a notamment participé au premier Sommet national sur l'IA et la culture, puis contribué à l'étude du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC)³ sur les impacts de l'intelligence artificielle (IA) dans les industries créatives, ainsi qu'à l'étude du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (TCRM) sur les possibilités et les défis de l'IA dans le secteur des TIC.

¹ La rédaction du présent mémoire a été appuyée ponctuellement par des outils d'intelligence artificielle générative, utilisés sous supervision humaine pour des tâches de synthèse, de structuration et de reformulation. Ces usages s'inscrivent dans une logique d'intelligence augmentée et ne se substituent ni à l'expertise ni à la responsabilité intellectuelle de la FCCF.

² ISDE. (2020). *L'avenir des télécommunications au Canada : le temps d'agir*. <https://ised-isde.canada.ca/site/examen-legislation-radiodiffusion-telecommunications/fr/lavenir-communications-canada-temps-dagir>

³ Comité permanent du patrimoine canadien. (2026). Rapport de l'étude *Impacts de l'intelligence artificielle sur les industries créatives*. <https://www.ourcommons.ca/documentviewer/fr/45-1/CHPC/rapport-4/page-174#50>

Liste de recommandations

La FCCF formule deux recommandations principales dans le présent mémoire. Celles-ci soulignent la nécessité de reconnaître pleinement le secteur stratégique des arts et de la culture comme une partie prenante dans l'élaboration des politiques publiques canadiennes en matière d'IA.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada s'appuie sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART) dans l'élaboration de son cadre réglementaire en matière d'IA.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada se dote d'une stratégie nationale de données culturelles francophones afin de soutenir les opportunités économiques liées à l'IA, d'accroître la découvrabilité des contenus culturels francophones et de réduire les risques d'invisibilisation et de biais.

Introduction

L'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA), et plus particulièrement de l'IA générative, transforme en profondeur les industries stratégiques du Canada en redéfinissant leurs chaînes de valeur, leurs modèles d'affaires ainsi que les conditions de création et de circulation des contenus.

Le marché du travail et de l'emploi des industries culturelles et créatives est directement touché par ces mutations, qui font émerger à la fois des opportunités et des risques. L'IA peut générer des gains d'efficacité lorsqu'elle est mise au service de certaines activités de création ou de production, mais elle suscite également des préoccupations quant à l'avenir de certains métiers dans divers sous-secteurs, notamment l'audiovisuel, l'édition et les arts visuels.

Si les nouvelles technologies d'IA ont le potentiel d'alléger le fardeau administratif des organismes à but non lucratif, elles peuvent aussi générer des hallucinations qui, lorsque les personnes utilisatrices ne possèdent pas la littératie numérique nécessaire pour les déceler, peuvent avoir des effets négatifs sur la performance organisationnelle. Les scénarios sont nombreux et complexes, appelant au développement d'un cadre réglementaire approprié qui tienne compte des spécificités du travail artistique et culturel ainsi que de l'organisation industrielle du secteur des arts et de la culture, notamment dans la francophonie canadienne et acadienne.

Le caractère névralgique du secteur des arts et de la culture mérite d'être pleinement reconnu par le gouvernement du Canada en raison de ses nombreuses contributions économiques et sociales. En francophonie canadienne et acadienne, le secteur employait plus de 36 000 personnes en 2021 et générait des retombées économiques de plus de 6 G\$ au produit intérieur brut national en 2023⁴.

Au-delà de la création d'emplois et de richesse, le secteur joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté et au territoire, en favorisant les rapprochements interculturels et en améliorant plus largement la qualité de vie.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est préoccupant que le secteur des arts et de la culture ne soit pas reconnu dans la nouvelle Stratégie nationale en matière d'IA, intitulée *L'IA pour tous*, comme l'un des secteurs prioritaires qui feront l'objet d'une attention gouvernementale accrue et d'investissements conséquents dans les prochaines années. Il en va de la capacité du gouvernement à protéger et à promouvoir la souveraineté culturelle du Canada, dont l'identité est entre autres marquée par la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles.

Dans le cadre de l'étude du Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) sur les opportunités, les risques et la réglementation de l'IA dans les industries stratégiques du Canada, la FCCF propose des recommandations visant à assurer le déploiement et l'appropriation d'une IA inclusive.

Ces recommandations visent à renforcer la capacité du Canada à développer des solutions adaptées à ses réalités, à générer et à retenir la valeur économique issue de ses contenus et de ses données, ainsi qu'à garantir la protection et la promotion d'une diversité d'expressions culturelles dans l'environnement numérique.

⁴ Hill Stratégies. (2 décembre 2025). *Impact économique de la communauté culturelle canadienne-française en 2023*. <https://regardsstatistiques.substack.com/p/impact-economique-fccf-2023>

Recommandations et justificatifs

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada s'appuie sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART) dans l'élaboration de son cadre réglementaire en matière d'IA.

Le développement de l'IA, et plus particulièrement des systèmes génératifs, repose largement sur l'accès à des volumes considérables de contenus protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada. Dans ce contexte, l'absence de balises claires en matière d'utilisation des œuvres fragilise les modèles économiques des industries culturelles, menace la rémunération et le respect des droits des créateur·trice·s et risque d'entraîner une captation accrue de la valeur au bénéfice d'entreprises étrangères.

Si l'absence de référence au droit d'auteur dans la Stratégie nationale en matière d'IA a pu apaiser certaines craintes associées à l'introduction d'une exemption pour la fouille de textes et de données dans l'entraînement des modèles d'IA générative, elle soulève toutefois un questionnement légitime sur l'importance accordée par le gouvernement fédéral à cette dimension phare du succès de nos industries culturelles et créatives.

En appui à la recommandation émise par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) lors de sa comparution devant le Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) le 1^{er} juin 2026, la FCCF préconise le respect des principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART) dans l'élaboration du cadre réglementaire en matière d'IA.

Ces principes, qui font l'objet d'un vaste consensus à l'international, offrent un cadre cohérent et opérationnel pour encadrer les pratiques associées au déploiement des systèmes d'IA générative. Le principe d'autorisation vise à garantir que l'utilisation des œuvres dans les processus d'entraînement et de déploiement de ces technologies repose sur le consentement des titulaires de droits. Le principe de rémunération permet d'assurer une répartition équitable de la valeur créée, en soutenant l'émergence de marchés de licences viables. Enfin, le principe de transparence introduit des exigences essentielles en matière de divulgation des données d'entraînement, de traçabilité des contenus et d'explicabilité des systèmes.

Sur le plan stratégique, le respect des principes ART permet de protéger les droits individuels des créateur·trice·s et de préserver la capacité du Canada à maintenir et à développer des chaînes de valeur nationales dans un contexte de forte concurrence internationale. Sans un encadrement clair permettant d'éviter l'appropriation non autorisée de la propriété intellectuelle et de la créativité de notre main-d'œuvre, le risque est élevé de voir les actifs culturels canadiens servir au développement de technologies étrangères, sans retombées économiques significatives pour le pays.

L'intégration des principes ART dans le futur cadre réglementaire de l'IA permettrait ainsi de concilier innovation et protection des actifs stratégiques, tout en favorisant un environnement propice au développement de modèles d'affaires durables et équitables.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada se dote d'une stratégie nationale de données culturelles francophones afin de soutenir les opportunités économiques liées à l'IA, d'accroître la découvrabilité des contenus culturels francophones et de réduire les risques d'invisibilisation et de biais.

Les données constituent l'infrastructure fondamentale sur laquelle repose le développement de l'IA. Dans les industries culturelles, elles jouent un rôle déterminant dans la production, la circulation et la mise en valeur des contenus, notamment par l'intermédiaire des systèmes de recommandation, des interfaces conversationnelles et des outils de recherche. Alors que ces systèmes deviennent des portes d'entrée incontournables pour découvrir l'offre culturelle, l'insuffisance de données culturelles francophones structurées et accessibles accentue le risque d'invisibilisation des contenus francophones et limite leur potentiel de contribution à l'économie et à l'identité canadiennes.

En l'absence de données structurées et interopérables, les systèmes d'IA tendent en effet à privilégier les contenus les plus abondants et les mieux documentés, souvent issus de marchés majoritaires et anglophones. Cette dynamique réduit la découvrabilité des contenus francophones et fragilise la diversité des expressions culturelles dans l'espace numérique.

Dans ce contexte, l'adoption d'une stratégie nationale de données culturelles francophones inclusive des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) apparaît comme un levier structurant pour assurer la compétitivité du Canada dans l'économie de l'IA. Une telle stratégie devrait soutenir la production de données de qualité, leur normalisation et leur gouvernance afin de permettre leur utilisation dans des applications d'IA. Elle contribuerait également à renforcer la souveraineté des données, à soutenir l'innovation et à garantir une représentation plus équitable de la diversité culturelle canadienne dans les systèmes technologiques. Enfin, elle s'inscrirait pleinement dans la mesure clé de la Stratégie nationale en matière d'IA visant à refléter l'identité, la culture et l'inclusion canadiennes. Cette mesure prévoit l'adoption d'outils permettant de protéger et de promouvoir la langue française afin que les systèmes d'IA offrent un rendement équivalent dans les deux langues officielles.

À cet égard, des initiatives portées par le milieu, telles qu'**Impulsion 2030**⁵, la première stratégie numérique du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne, offrent des bases concrètes pour structurer ces efforts et pourraient être mises à profit par le gouvernement du Canada dans le déploiement de cette stratégie.

⁵ Fédération culturelle canadienne-française. (2026). *Impulsion 2030, Stratégie numérique pour le secteur artistique et culturel francophone canadien et acadien*. <https://fccf.ca/wp-content/uploads/2026/06/Impulsion-2030-Rapport-complet.pdf>

Conclusion

L'intelligence artificielle transforme les conditions de création, de visibilité et de valorisation des contenus au sein des industries stratégiques du Canada. Sans un encadrement clair et un accès à des données culturelles francophones, structurées et exploitables, les opportunités économiques du secteur culturel demeureront limitées. Les risques d'invisibilisation, de biais et de captation de la valeur continueront également de s'accroître, menaçant la résilience des écosystèmes locaux.

Les recommandations de la FCCF visent à créer les conditions d'une IA souveraine, d'intérêt public, inclusive et ancrée dans les réalités canadiennes, y compris celles des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Elles s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec les obligations prévues à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui impose aux institutions fédérales de prendre des mesures positives pour favoriser le développement et l'épanouissement des CFSM. Ces obligations doivent guider les politiques publiques canadiennes en matière d'IA afin d'assurer une présence équitable du français et une diversité culturelle durable dans l'environnement numérique.